

(/)ECRET N° 80/623 Du 23/12/80

portant intégration et nomination de cer-
tains enseignants dans le statut du personnel de
l'Université Marien NGOUABI.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

visé le 1er Août 1980

sous le n° 0117

AC/DAF

CT.UMNG.

FPF

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU l'Ordonnance N°29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU l'Ordonnance N°034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de BRAZZAVILLE en Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret N°75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret N°75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret N°76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- VU le Décret N°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- VU le Décret N°59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
- VU le Décret N°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- VU le Décret N°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchie des diverses catégories des cadres des fonctionnaires ;
- VU le Décret N°67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations reconstitutions de la carrière administrative et reclassements ;
- VU le Décret N°64/165/FP-BE du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- VU le Décret N°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- VU le Décret N°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret N°62/196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
- VU le Décret N°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- VU le Décret N°67/304/MT-DGT du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire ;
- VU le Décret N°79/706 du 30 Décembre 1979 modifiant la composition du Conseil des Ministres ;
- VU l'Attestation N°739/MJT-SG-FPT-DFF du 29 Mai 1979 ;
- VU les Décrets N°s 75/166/MTPSGI/DCGT-DCGPCE ;
72/403/MTIDGT/DCAPE
74/49/MJT-DGT-DCGPCE
71/91/MT-DGT-DELC
72/48/MT-DGT-DGAPE

des 12 Décembre 1972, 31 Décembre 1974, 30 Mars 1975 et 1er Février 1972 ;

VU les Arrêtés n°s

VU les Décrets N°s 77/562 du 9/11/77
 76/486 du 17/12/76
 76/346 du 21/9/76 portant promotion des
 intéressés ;
 VU les Certificats de cessation de paiements des intéressés ;
 VU les Diplômes des intéressés ;
 VU les Certificats de Prise de Service N°s 2832, 0049, 2854,
 0337, 0503 et 2833 MEN-UMNG-SG-DPAAD des 22 Décembre 1979,
 8 Janvier 1980, 27 Décembre 1979, 15 Février 1980, 12
 Mars 1980 et 22 Décembre 1979 des intéressés,
 Vu le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
 Ministre, Chef du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres
 du Conseil des Ministres ;
D E C R E T :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions de l'article 12 du Décret 75/489
 du 14 Novembre 1975 susvisé, les Enseignants ci-dessous désignés sont recrutés
 à l'Université Marien NGOUABI, intégrés dans le statut du personnel et nommés
 Assistants suivant le tableau ci-après :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>1. M. MBAMBI Julien</u>	
Nommé Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790 p/c du 13/6/1979	Titulaire de la Maîtrise ès-lettres de Psychologie délivrée par l'Université de FRANCHE COMTE (BESANCON) le 23 Fé- vrier 1978, est intégré dans le statut de l'Université Marien NGOUABI et nommé Assistant Stagiaire, indice 790 p/c du 13/6/1979
<u>2. M. ZATONGA Louis</u>	
Nommé Professeur Certifié de 7ème éche- lon, indice 1540 p/c du 8/10/1977	Titulaire du Diplôme de Sortie de la IIIème Section de l'Ecole Normale Supé- rieure d'Afrique Centrale, équivalent à la Maîtrise d'Enseignement est intégré dans le statut de l'Université Marien NGOUABI et nommé Assistant de 7ème éche- lon, indice 1540 p/c du 8/10/1977
<u>3. Mlle NKOUKA Marie Thérèse</u>	
Nommée Professeur Certifiée de 3ème échelon, indice 1010 p/c du 9/9/1976	Titulaire du Diplôme d'Etudes Approfon- dies (DEA) Spécialisé Sciences Sociales, délivré par l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg, le 15 Juin 1979, est intégrée dans le statut de l'Univer- sité Marien NGOUABI et nommée Assistante de 3ème échelon, indice 1010 p/c du 9/9/1976

.../...

4. M. ONTSIRA Jean Jules

Promu Professeur Certifié de 4ème échelon, indice 1110 p/c du 15/12/1977

Titulaire de la Maîtrise de Biologie délivrée par l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans le statut de l'Université Marien NGOUABI et nommé Assistant de 4ème échelon, indice 1110 p/c du 15/12/1977

5. M. MOTOM Marcel

Promu Professeur Certifié de 2ème échelon, indice 920 p/c du 23/9/1976

Titulaire du Diplôme d'Etudes Approfondies, Section Botanique Tropicale, délivré par l'Université Marien NGOUABI, le 26 Avril 1978, est intégré dans le statut de l'Université Marien NGOUABI et nommé Assistant de 2ème échelon, indice 920 p/c du 23/9/1976

6. M. BOUNGOU POATY Gervais

Promu Professeur de Lycée de 2ème échelon, indice 920 p/c du 23/9/1976

Titulaire de la Maîtrise de Lettres Modernes délivrée par l'Université Marien NGOUABI, le 15 Novembre 1979, est intégré dans le statut de l'Université Marien NGOUABI et nommé Assistant de 2ème échelon, indice 920 p/c du 23/9/1976

7. M. DEFOUNDOUX Omer

Promu Professeur Certifié de 3ème échelon, indice 1010 p/c du 2/12/1977

Titulaire de la Maîtrise des Sciences de l'Education délivrée par l'Université Marien NGOUABI, le 7 Janvier 1978, est intégré dans le statut de l'Université Marien NGOUABI et nommé Assistant de 3ème échelon, indice 1010 p/c du 2/12/1977

8. M. KOUYOKILA Victor

Promu Professeur Certifié de 2ème échelon, indice 920 p/c du 4/10/1976

Titulaire du Diplôme d'Etudes Approfondies de Géographie Economique et Sociale des pays développés, délivré par l'Université de PARIS 7, le 14 Février 1980, est intégré dans le statut de l'Université Marien NGOUABI et nommé Assistant de 2ème échelon, indice 920 p/c du 4/10/1976

.../...

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter des dates ci-dessus indiquées et du point de vue de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE le 23 DECEMBRE 1980

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine NDINGA-OBA.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

PM	2
SGCM/BC	1
MEN/CAB	1
DAAF	2
DFP	3
JORPC	1
UMNG	50
Intéressés	8
Chrono	4

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

V. TAMBA-TAMBA.-